

Congrès mondial de la nature 2025 :

45 recommandations de la France pour répondre aux enjeux mondiaux de la biodiversité

Communiqué de presse – 20 janvier 2025

Le Comité français de l'UICN (Union internationale pour la conservation de la nature) a coordonné la rédaction de 32 motions françaises, portées par ses organisations membres (principalement des établissements publics et des associations de protection de la nature).

Ces motions sont le fruit d'un travail collectif, entamé au printemps 2024, qui a également mobilisé plus de 300 expert/es du Comité français de l'UICN et a donné lieu à des échanges riches avec ses partenaires internationaux. Elles seront proposées pour adoption au prochain Congrès mondial de la nature de l'UICN, qui se tiendra à Abu Dhabi en octobre 2025, avec pour objectif d'enrayer l'effondrement de la biodiversité.

Le Congrès mondial de la nature : un rendez-vous majeur en matière de négociations internationales

Les **motions** débattues lors des Congrès mondiaux de la nature ont pour but de façonner le programme et les actions de l'UICN - la **plus grande organisation internationale de conservation de la nature** et la seule organisation environnementale à disposer d'un **statut d'observateur à l'ONU** - et d'émettre **des recommandations afin d'influer sur les politiques internationales et nationales**.

Par le passé, les Congrès mondiaux de la nature ont permis des avancées considérables :

- Définition des bases de la Convention sur le commerce international des espèces menacées (CITES), règlementant le trafic des espèces menacés (1960),
- Rédaction des fondements de la Convention du Patrimoine mondial de l'UNESCO, permettant le classement de sites naturels au Patrimoine mondial de l'humanité (1966),
- Soutien décisif à la Convention de Ramsar sur les zones humides d'importance internationale, qui constitue un réseau mondial de sites pour les protéger (1972),
- Rédaction des principes de la Convention pour la Diversité Biologique, concernant la conservation de la biodiversité, son utilisation durable et à son partage juste et équitable entre tous les pays (1981).

Le Congrès mondial de la nature de l'UICN a lieu tous les **4 ans**. Il s'agit d'un événement majeur où les **1 400 organisations membres de l'UICN**, présentes dans plus de **160 pays**, définissent les priorités d'action de l'Union pour les 4 prochaines années et influencent la législation et les décisions politiques des différents pays.

La prochaine édition se tiendra du **9 au 15 octobre 2025 aux Emirats Arabes Unis** et interviendra dans un riche agenda international, après la **COP16 Biodiversité** de novembre 2024 en Colombie et la **troisième Conférence des Nations Unies sur l'Océan** qui se tiendra à Nice en juin 2025 (UNOC 3).

Le précédent Congrès mondial s'est tenu à Marseille en 2021. A cette occasion, **148 recommandations avaient été adoptées**, dont 18 avaient été portées par le Comité français de l'UICN avec ses membres.

Ces dernières portaient notamment sur **la protection des mammifères marins et des vieilles forêts d'Europe, la lutte contre la déforestation importée, la planification des activités en mer, la lutte contre la pollution plastique et l'exploitation minière dans les grands fonds marins, avec la demande d'un moratoire.**

A titre d'exemple, la résolution visant à mettre fin à la crise de **la pollution plastique** dans les milieux marins a été suivie par l'ouverture de négociations pour la mise en place d'un traité mondial dont la dernière session de négociations a eu lieu en décembre à Busan en Corée du Sud.

Le règlement européen sur la **déforestation importée** a été finalisé en 2022 puis promulgué en 2023 afin d'interdire la mise sur le marché ou l'exportation depuis l'Union européenne des produits ayant contribué à la déforestation ou à la dégradation des forêts.

Suite à l'adoption de la résolution demandant un **moratoire sur l'exploitation minière des fonds marins**, la France s'est prononcée en 2022 en faveur de son interdiction dans ses eaux et dans les eaux internationales.

Le Comité français de l'UICN a également fait adopter une **motion créant une nouvelle catégorie de membre pour les collectivités locales**, qui peuvent désormais adhérer à l'UICN.

Avec 45 motions françaises, la France est l'un des principaux pays contributeurs à l'échelle internationale

○ 32 motions portées par le Comité français de l'UICN et ses organisations membres

Elles sont portées par le Comité français de l'UICN grâce aux travaux de ses organisations membres (établissements publics et associations) et ses 300 expert/es des commissions et groupes de travail, sur des thématiques diverses.

« Après le succès du Congrès mondial de l'UICN à Marseille, ces motions montrent une nouvelle fois la forte contribution de notre communauté française de la conservation de la nature à identifier les enjeux et proposer des solutions d'actions pour la biodiversité mondiale », souligne **Sébastien Moncorps, directeur du Comité français de l'UICN.**

« Ce nombre record de motions déposées est une réussite collective pour notre comité national, plateforme de dialogue et de négociation française entre les différents acteurs et actrices de la protection de la nature en France, directement connectée à l'international », ajoute quant à elle **Maud Lelièvre, présidente du Comité français de l'UICN.**

Ces motions ont été au total soutenues par **111 organismes de 43 pays différents** et portent sur les **8 thématiques** suivantes :

- - conservation et restauration des écosystèmes terrestres,
- - conservation et restauration des écosystèmes marins,
- - conservation et restauration des écosystèmes d'eau douce,
- - conservation des espèces,
- - aires protégées,
- - amélioration des cadres politiques, juridiques et réglementaires,
- - économie et financements pour la nature,
- - éducation et engagement de la société civile.

→ Retrouvez ci-après les 32 motions déposées par le Comité français de l'UICN : <https://uicn.fr/wp-content/uploads/2025/01/32-motions-comite-francais-uicn-150125-4.pdf>

- **13 motions complémentaires portées directement par des organisations membres du Comité français de l'UICN**

5 motions ont été également déposées par le ministère français des affaires étrangères (criminalité environnementale, genre, *rangers*, haies, bioéconomie circulaire et durable) et **8 autres motions** par des membres français sur des sujets variés : l'océan, le surtourisme, l'implication de la jeunesse, la biologie de synthèse, la taxonomie, les aires protégées régionales, la plantation d'arbres ou le pacte international sur les droits environnementaux.

Le Comité français de l'UICN

Le Comité français de l'UICN est le réseau des organismes et des expert/es de l'UICN en France. Regroupant au sein d'un partenariat original 2 ministères, 7 organismes publics, 8 collectivités et 61 organisations non gouvernementales, il joue un rôle de plateforme d'expertise, de concertation et d'action pour répondre aux enjeux de la biodiversité. Il rassemble également un réseau de 300 expert/es répartis en six commissions thématiques et 13 groupes de travail (www.uicn.fr).

L'Union internationale pour la conservation de la nature (UICN)

L'UICN est une organisation internationale dont le siège est basé à Gland (Suisse). Créée en 1948 à Fontainebleau, ce lieu a été choisi en raison de l'engagement des peintres de Barbizon à préserver la forêt, qui mobilisa des personnalités tels George Sand et Victor Hugo, permettant la création du premier espace naturel ayant un statut juridique d'« aire protégée ».

*L'UICN rassemble plus de 1 400 Etats, agences publiques, collectivités locales, ONG et organisations de peuples autochtones, ainsi qu'un réseau de plus de 15 000 expert/es. La création la plus connue de l'UICN est la **Liste rouge des espèces menacées** (1964), devenue depuis la source de données la plus importante sur le risque d'extinction des espèces à l'échelle mondiale. L'UICN a été pionnière dans la structuration du réseau des **aires protégées** et l'élaboration **du droit de l'environnement**. Elle est aussi connue pour ses approches novatrices comme les « **Solutions fondées sur la Nature** », destinées à répondre à de grands enjeux mondiaux (changement climatique, sécurité alimentaire, approvisionnement en eau, santé) en protégeant ou restaurant la nature.*

CONTACT COMMUNICATION ET RELATIONS MEDIAS

Camille Aspar
Chargée de communication
camille.aspar@uicn.fr
07 48 12 31 99